

LA MARINE ET LES REFORMES LES BASES DE DEFENSE

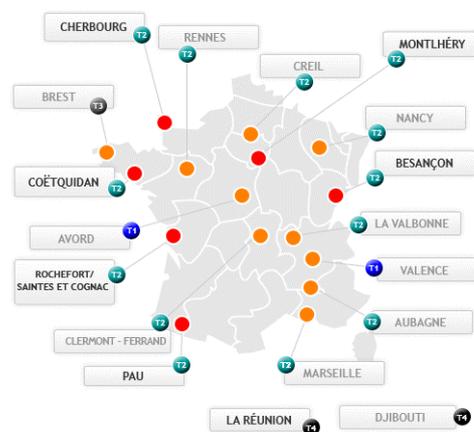
L'organisation et le fonctionnement de la Marine vont être profondément modifiés par la réforme engagée par le ministère de la Défense à la suite du *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale* et de la *Révision générale des politiques publiques (RGPP)*. Conformément à la Loi de programmation militaire (2009/2014), les économies dégagées par cette réforme seront réinvesties dans la condition du personnel et le renouvellement des équipements afin de renforcer les capacités opérationnelles.

La rationalisation de l'administration générale et des soutiens communs est sans conteste le projet le plus visible de la réforme. Avec la création, entre autres, de sept bases de défense supplémentaires le 1^{er} janvier 2010, ce dossier est entré dans une nouvelle phase.

UNE PLUS GRANDE EFFICACITE

La base de défense (BdD) est une zone géographique dans laquelle l'ensemble des formations du ministère de la Défense mutualisent les moyens de soutiens communs - jusqu'alors multiples et dispersés entre armées et services - au sein d'une plate-forme de services relevant d'un commandement unique interarmées.

En rationalisant les coûts et la part des effectifs consacrés au soutien, cette mutualisation vise à recentrer les formations opérationnelles sur leur cœur de métier.



L'ORGANISATION INTERARMEES DU SOUTIEN

La réforme va créer une véritable chaîne interarmées spécialisée qui regroupera, à terme, plus de 40 000 personnes.

La BdD en est la représentation locale. En son sein, la fonction de soutien commun est confiée à un organisme interarmées : le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD), véritable centre de compétences et de services dont les autres formations présentes sur la BdD seront les clientes via un contrat formalisant leurs besoins.

Au niveau central, un seul organisme de l'EMA, le centre de pilotage et de conduite des soutiens (CPCS), pilote l'ensemble des BdD. D'autre part, les trois commissariats d'armée ont été regroupés, depuis le 1^{er} janvier 2010, en un service unique : le commissariat des armées (SCA), principal acheteur, prescripteur et fournisseur des GSBdD.

La structure de commandement du soutien interarmées pourrait être complétée par des organes intermédiaires déconcentrés, encore à l'étude.

Le maintien en condition opérationnelle (MCO) des forces demeure en revanche du ressort de la Marine. Les activités des ateliers militaires de la flotte et de ceux du commissariat, ainsi que la logistique des rechanges, ont d'ailleurs été rassemblées au sein du nouveau Service logistique de la Marine (SLM) créé le 1 février 2010 et dont les antennes dans les ports sont placées sous la responsabilité des commandants des bases navales.

UNE DEMARCHE EXPERIMENTALE

Compte tenu de l'ampleur de cette réforme, une démarche pragmatique et incrémentale a été adoptée :

- au 1^{er} janvier 2009, onze BdD expérimentales, présentant des caractéristiques différentes, ont été créées afin de tester et valider le concept général ;
- la mise en place de sept autres BdD en 2010 (soit un total de 18 bases pilotes) doit permettre d'approfondir et d'ajuster les procédures de fonctionnement ;
- la généralisation des BdD sera réalisée courant 2011 (près de 60 BdD réparties sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger).

La Marine est naturellement intégrée au dispositif à Brest (2009), Cherbourg (2010), Lorient et Toulon (2011).

La première année d'expérimentation a montré que le modèle initial était perfectible mais que la mutualisation permettait de réelles économies, avec une qualité de soutien garantie.

La BdD expérimentale de Brest

Rassemble 16 400 personnes, le tiers de la Marine et près de 90 organismes du ministère de la Défense.
Ressort territorial dans un rayon de 50 km.
Un GSBdB d'environ 1 700 personnes, soit un ratio soutenant/soutenu d'environ 10 %.

Les autres aspects de la réforme seront abordés dans une prochaine *Brèves Marine*.